



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2017_48

Instauration d'une zone de limitation de vitesse
à 30 km/h avec coussins berlinois,
rue de Champagnole

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** A partir du lundi 25 septembre 2017, une zone de limitation de vitesse à 30 km/h avec deux coussins berlinois est instaurée dans la rue de Champagnole – RD 286 (entre le n°17 et la fin d'agglomération).
- Article 2 :** Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse à 30 km/h. La signalisation réglementaire sera mise en place. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 3 :** M. le Maire de Mignovillard, M. le Président du Conseil départemental du Jura et M. le commandant de la gendarmerie de Nozeroy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard le 21 septembre 2017

Le Maire,

Florent SERRETTE

